

Date limite de candidature : 11 juin 2021

PITER ALPIMED
SOUTIEN AU TOURISME DURABLE DANS LE TERRITOIRE
TRANSFRONTALIER MARITTIME MERCANTOUR

Appel à propositions pour la mise en œuvre d'initiatives durables dans le secteur touristique pour les opérateurs affectés par la tempête Alex et par les restrictions engendrées par la pandémie en cours

RÈGLEMENT

Afin de venir en aide aux opérateurs touristiques durement touchés par la tempête Alex en octobre 2020 et victimes de la pandémie en cours, le GECT Parc européen Alpi Marittime Mercantour prévoit de soutenir des initiatives en faveur de l'attractivité touristique transfrontalière.

Les 2 et 3 octobre 2020, une grande partie du territoire frontalier entre l'Italie et la France a été durement touchée par la tempête Alex qui a causé, outre les pertes humaines, des dégâts importants aux structures, aux infrastructures et aux réseaux routiers et de sentiers.

En outre, 2020 (et 2021) a été une année très difficile pour le tourisme au niveau mondial. Au niveau local, le territoire a connu une baisse importante de touristes nationaux (et étrangers) au profit d'une augmentation du nombre de visiteurs de proximité qui ont souvent choisi des séjours de courte durée sur le territoire sans forcément faire appel à de hébergement marchand. Le nombre de nuitées a ainsi fortement diminué dans tous les établissements.

Le présent appel à propositions vise à financer des actions d'accompagnement en faveur d'un tourisme durable afin de créer de nouvelles formes de tourisme moins impactantes pour l'environnement, plus adaptées aux attentes des visiteurs et en cohérence avec les stratégies du Parc européen.

OBJECTIFS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

Cet appel à propositions favorise une implication directe des opérateurs touristiques locaux en valorisant les initiatives locales afin de construire un avenir résilient, capable de se reconstruire après la pandémie et la tempête Alex, dans la perspective d'un tourisme plus durable et respectueux des espaces naturels protégés.

L'objectif transversal est d'encourager la créativité et l'innovation ainsi que le renforcement et/ou la création de réseaux locaux ou transfrontaliers d'opérateurs engagés dans le tourisme durable.

Date limite de candidature : 11 juin 2021

Les principes qui guideront la sélection des propositions seront les suivants :

- **Post tempête** : le projet prévoit le financement d'infrastructures ou d'activités détruites ou endommagées par la tempête Alex et sans lesquelles il est impossible ou difficile d'accueillir les touristes.
- **Sécurité sanitaire** : le projet prévoit de financer des dépenses touchant des biens ou services touristiques permettant l'accueil des touristes en toute sécurité et dans le respect des normes sanitaires liées à la COVID 19 ;
- **Collaboration** : le projet prévoit de financer des dépenses pour des biens ou services touristiques durables et nécessaires à l'accueil des touristes en privilégiant la constitution de réseaux d'au moins deux opérateurs offrant un produit touristique commun.

Les critères obligatoires dans la sélection des propositions seront :

- **Durabilité** : les outils et matériaux utilisés ainsi que les actions proposées doivent être réalisés selon des critères de durabilité environnementale et viser à réduire leur impact sur le territoire ;
- **Faisabilité** : le projet doit être réalisable, c'est-à-dire prévu avec des matériaux, des solutions, des techniques et des procédés rapidement disponibles/mis en œuvre. Il doit être proposé dans un principe de continuité, et donc continuer à être fonctionnel dans le temps.

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE ET OPÉRATEURS ÉLIGIBLES

Le territoire éligible concerne les communes situées dans les parcs Alpi Marittime, Marguareis et Mercantour et correspondant au périmètre du territoire du **PITER ALPIMED**.

Dans le détail, il s'agit,

- pour l'Ente di gestione delle "Aree Protette Alpi Marittime", des communes de : Entracque, Valdieri, Roaschia, Briga Alta, Chiusa di Pesio, Limone Piemonte, Vernante, Mondovì, Morozzo, Rocca de' Baldi, Frabosa Soprana et Roccafortè Mondovì.
- pour le Parc national du Mercantour, des communes suivantes : Entraunes, Beuil, Châteauneuf-d'Entraunes, Valdeblore, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saorge, Roure, Rimplas, Saint-Martin-Vésubie, Péone, Guillaumes, La-Bollène-Vésubie, Moulinet, Belvédère, Roubion, Breil-sur-Roya, Sospel, Tende. Mais également Fontan, Isola, Saint Etienne de Tinée, Saint Dalmas Le Selvage

Date limite de candidature : 11 juin 2021

Les propositions doivent être situées et/ou avoir des retombées au sein des communes citées ci-dessus.

Les opérateurs et/ou associations d'opérateurs œuvrant dans le secteur du tourisme peuvent candidater.

Les lauréats se verront confier directement la réalisation des initiatives proposées. L'opérateur (ou le réseau d'opérateurs) devra émettre une facture papier originale de tous les frais. La même somme sera versée par le GECT Parc européen Alpes-Maritime-Mercantour, qui est un organisme transfrontalier de droit français.

CATÉGORIES D'INTERVENTION

Les participants sont invités à soumettre des projets et des initiatives tant "matériels" "qu'immatériels" qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de l'appel à propositions :

- a) Projets de réhabilitation des infrastructures et des équipements endommagés par la tempête Alex : achat et rénovation des équipements endommagés après l'événement dans le respect des principes du développement durable.
- b) Projets de tourisme durable capables de s'adapter aux exigences imposées par les restrictions de la pandémie, ainsi que les projets visant à adapter le tourisme aux nouvelles tendances qui ont été renforcées par notamment cette même pandémie.

Les initiatives proposées doivent avoir un caractère d'accueil du public et prévoir des outils de promotion adaptés et capables de garantir une large diffusion de l'information autour du projet.

Dans le cadre d'une prestation de services ou de la distribution de gadgets ou de matériels divers financés par le présent fond, les actions sélectionnées doivent garantir le principe de gratuité.

DOTATIONS FINANCIÈRES

L'appel à propositions prévoit un budget total de 115.000,00 € TTC (France et Italie). **Les projets doivent prévoir un cofinancement obligatoire de 10%** (dépenses à la charge du demandeur) et peuvent atteindre un montant maximum de 5.000€ TTC pour un opérateur unique et 15.000,00 € TTC pour des projets déposés par au moins de 2 opérateurs. Le Parc européen se réserve la possibilité de récompenser les initiatives en réseau avec un fort impact transfrontalier dans la limite de 25 000 € TTC.

Le comité de sélection pourra :

Date limite de candidature : 11 juin 2021

- Ne pas allouer le total disponible si aucune proposition éligible n'est reçue ;
- Réduire/annuler le pourcentage de cofinancement afin de financer les propositions jusqu'à un maximum de 100 % si cela est jugé pertinent ;
- Demander des compléments aux porteurs de projet afin d'utiliser la totalité du budget disponible ;
- Demander aux porteurs de projet de réduire leur budget en cas de dépassement de l'enveloppe globale.

Les financements attribués seront utilisés pour prendre en charge les frais inhérents aux initiatives retenues. En tout état de cause, le montant alloué sera versé intégralement et exclusivement aux lauréats en un seul versement **à la fin du projet**, sur présentation d'une facture détaillée.

Le versement sera conditionné par la fourniture d'un rapport final permettant au GECT de vérifier l'effective réalisation des actions (textes, photos, film ou tout autre élément de justification) et leur correspondance avec le règlement.

N.B. : Une seule proposition par opérateur ou par réseau d'opérateurs sera acceptée.

DÉLAIS DE DÉPÔT, ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet doit être soumis au plus tard le **11 juin 2021** en remplissant les formulaires indiqués dans la section "Contenu du dossier de candidature" par courrier électronique (via un système d'envoi de fichiers volumineux tel « WeTransfer ») à l'adresse : info-gect@marittimemercantour.eu

La sélection, qui aura lieu selon les critères exprimés ci-dessous, sera effectuée au plus tard le **21 juin 2021**

Les initiatives lauréates doivent être mises en œuvre au plus tard le **31 décembre 2021**.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La proposition doit se composer des 3 documents suivants :

- **1./ Fiche de candidature et description du projet** selon le modèle fourni en **ANNEXE 1** (max 6 pages – taille de police 12). D'autres documents jugés nécessaires peuvent être joints, sans toutefois dépasser 30 pages. Le comité de sélection se réserve le droit de demander des informations complémentaires si nécessaire ;

Date limite de candidature : 11 juin 2021

- **2./ Attestation de candidature** certifiant l'éligibilité de la structure, selon le modèle fourni en **ANNEXE 2** ;
- **3./ Attestation sur l'honneur dactylographiée** certifiant de ne pas avoir reçu d'autres financements pour le même projet ;

CRITÈRES D'ÉVALUATION et DE NOTATION

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour établir le classement, jusqu'à un score maximum de **35 points** :

- Évaluation technique et économique des projets proposés par rapport aux objectifs de l'appel à proposition (**max. 15 points**).
- Propositions innovantes et durables d'un point de vue environnemental, aussi bien en termes de contenu, que de méthodes de mise en œuvre et de structures concernées (**max 5 points**).
- Participation au projet d'opérateurs bénéficiaires de la marque Esprit Parc national ou membres de l'association Mercantour Ecotourisme et à jour de leur cotisation (**max 5 points**).
- Projets développés au sein des communes des espace protégés : communes de l'Ente di gestione delle Aree protette delle Alpi Marittime ou communes adhérentes à la Charte du Parc national du Mercantour (**max 5 points**).
- Projets réalisés par un réseau transfrontalier composé d'au moins 2 opérateurs, un en France et un en Italie (**5 points**).

NB / Les projets dont le score n'atteint pas 20 points ne pourront pas être retenus. Dans ce cas, les candidats seront informés par mail.

COMMUNICATION

Le GECT "Parc européen Alpi Marittime Mercantour" s'engage à diffuser et à promouvoir l'appel à travers différents outils et canaux de communication et plus particulièrement à travers les réseaux des partenaires du projet PITER ALPIMED. Les porteurs de projet éligibles se doivent de veiller à la mise en œuvre des règles de publicité indiquées dans le formulaire de candidature notamment avec l'obligation de faire figurer les logos du GECT "Parc européen Alpi Marittime Mercantour" et du projet PITER et d'indiquer la mention "Projet financé xxxx".

Les propositions retenues seront valorisées à travers les canaux institutionnels du GECT "Parc européen Alpi Marittime Mercantour". Dans le cadre des événements de



Date limite de candidature : 11 juin 2021

communication et de sensibilisation du projet PITER ALPIMED, les lauréats peuvent être invités à présenter leurs actions.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Comité d'évaluation sera composé de quatre membres représentatifs du territoire transfrontalier et identifiés par un acte officiel du Parc européen.

ACCEPTATION, CONTESTATION, MODIFICATION ET ANNULATION DE L'APPEL

La candidature implique l'acceptation sans réserve de toutes les règles indiquées dans le présent appel, leur non respect entraînant une exclusion automatique.

Tout litige concernant l'interprétation de cette appel à propositions sera réglé par les organisateurs. Le présent appel peut être modifié ou intégré en communiquant de manière appropriée avec les participants à travers les canaux institutionnels du Parc européen Alpi Marittime Mercantour. En cas de force majeure, les organisateurs de l'appel se réservent le droit d'annuler ou de retarder la publication des dossiers sélectionnés.

PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au règlement de l'UE 2016/679 « Protection des données personnelles », les données des candidats seront collectées par le GECT "Parc Européen Alpi Marittime Mercantour" et traitées par le biais de moyens électroniques et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire à la procédure ou pour mettre en œuvre les obligations prévues par le règlement

CONTACTS ET RÉFÉRENCES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Pour la France : Sophie Poudou

Parc national du Mercantour
Service Sensibilisation et Valorisation du territoire
CS 51316 / 06006 Nice Cedex 1
sophie.poudou@mercantour-parcnational.fr
tel. + 33 (0)6 22 91 46 54

Pour l'Italie : Erika Chiecchio

Ente di gestione Aree protette delle Alpi Marittime
Servizio fruizione turistica e comunicazione
Sede operativa di Chiusa di Pesio, Via S. Anna 34, 12013 Chiusa di Pesio



Date limite de candidature : 11 juin 2021

erika.chiecchio@areeprotettealpimarittime.it,
tel: +39 0171 976873.